

COMPTE RENDU REUNION DU COMITE DIRECTEUR

16 Juin 2005 à Wentzwiller

Membres présents:

- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- UEBERSCHLAG Bernard, Knoeringue
- MULLER Antoine, Leymen
- WISSLER Claude, Neuwiller
- MEYER Bernard, Hagenthal le Bas
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le- Haut
- DELMOND Max, Folgensbourg
- BROGLIN André, Ranspach-le-Bas
- BLENNER Yollande, Hagenthal le Haut
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
- TROENDLE Catherine, Ranspach-le-Bas
- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut (arrivé au point 4.2)
- SEVERAC Michel, Michelbach-le- Haut (arrivé au point 4.2)

Assistent :

- MIESCH Frédérique et ROYER Catherine, Agents de développement

Excusés : Monsieur Escalin, Madame OTT, Monsieur OSER, Monsieur STRIBY, Madame COULOT

I/ Approbation du PV du 31 Mars 2005 et du 22 avril 2005

II/ Commission Services aux habitants : Signature d'un avenant au contrat CAF (intégration de la commune de Michelbach le haut)

III/ Commission Services aux communes

- 1) Attribution du marché : Balayage des voies publiques
- 2) Attribution du marché : Curage des tabourets siphons

IV/ Commission Environnement

- Réduction OM/OC et Dégrèvement
- Tarifs redevance 2005
- Signature d'un avenant au marché Recycal

V/Solidarité intercommunale : Avenir de la brigade de gendarmerie

VI/Affaires financières

- Ligne de Trésorerie 2005-2006
- Délibération modificative N°1 - Budget annexe

VII/ Divers

Monsieur Fernand Schmitt souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur et salue les représentants de la Presse. Il souhaite aux membres une réunion de travail fructueuse. Monsieur le Président s'associe aux salutations et remercie la municipalité de Wentzwiller de son accueil et du verre de l'amitié qu'elle offrira en fin de séance aux membres du comité.

I. Approbation du PV du Comité Directeur du 31 mars 2005 et du 22 avril 2005

Il est demandé que soit prise en compte dans le PV du 31 mars 2005, l'abstention de Monsieur André Wolgensinger pour le vote du budget principal. Cette modification effectuée, le PV du 31 mars est accepté. Le procès verbal de la séance du 22 avril 2005 est également approuvé.

II. Commission Services aux habitants : Signature d'un avenant au contrat CAF

Melle Miesch Frédérique expose que les communes de Michelbach-le- Haut et d'Attenschwiller travaillent en lien avec une association locale « La Farandole » pour mettre en place un centre périscolaire. Ce centre périscolaire sera situé au rez de jardin de l'école de Michelbach-le- Haut et ouvrira ses portes à la rentrée prochaine. Afin que les dépenses engagées par ces communes puissent être subventionnées par la CAF, il convient de signer un avenant au contrat actuellement en vigueur.

Le 1^{er} janvier 2004, un dispositif de cofinancement a été mis en place avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes Porte du Sundgau pour la politique d'action sociale et le développement d'activités en direction de la jeunesse sur l'ensemble du territoire communautaire.

Vu l'enquête réalisée sur le territoire en 2003 en collaboration avec la CAF et le conseil général en vue de déterminer les besoins en matière d'accueil des jeunes enfants de notre territoire

Vu le schéma d'implantation des structures périscolaires préconisé par l'ADAUHR en janvier 2005 au niveau du territoire intercommunal

Vu les demandes des parents des communes de Michelbach-le- Haut et d'Attenschwiller et leur volonté de participer à l'émergence de ce nouveau service

Vu la décision de Michelbach-le- Haut d'ouvrir un centre périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2005 et de déléguer cette gestion dans le cadre d'une délégation de service public à l'association la farandole

Considérant que cette action n'était pas prévue dans le contrat initial signé entre la CAF, la Communauté de Communes Porte du Sundgau et la commune de Ranspach-le- Bas, il est proposé qu'un avenant soit conclu au contrat afin d'intégrer cette nouvelle action portée par la commune de Michelbach-le- Haut. La commune de Michelbach le Haut supportant les dépenses de ce nouvel équipement, elle percevra au même titre que les autres signataires du contrat, l'aide de la CAF

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat CAF à intervenir

III/ Commission Services aux communes

1. Attribution du marché – Balayage des voies publiques

Il est exposé que la commission services aux communes s'est réunie en vue de travailler sur le cahier des charges de ce nouveau marché. Il est exposé que 5 passages sont réalisés par an et qu'il est possible pour les communes de solliciter des interventions complémentaires à l'occasion de fêtes de village ou autres. Par ailleurs, suite à la suppression du droit de tirage, les communes de Michelbach-le- Bas et de Hagenthal le Haut font dorénavant partie du marché.

VU la délibération du Comité Directeur du 24 Janvier 2005 autorisant le lancement d'une consultation en vue de trouver un prestataire capable d'assurer le balayage des voies publiques

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie les 27 mai et 16 juin 2005

Le comité directeur, à l'unanimité

DECIDE de confier le marché à bons de commande de réalisation du balayage des voiries à la société AFC Balayage de Mulhouse

PRECISE que le montant minimum HT par an sera de 13 740 euros et le montant maximum HT de 34 350 euros

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

2. Attribution du marché de curage des tabourets siphons

Il est exposé qu'il a été intégré au marché la possibilité de faire nettoyer les tabourets non siphonnés. Une campagne de visite est programmée en début de marché au cours de laquelle les communes se positionneront sur les ouvrages à faire curer ou pas. Les communes souhaitent être informées au plus tôt des dates de cette première visite.

VU la délibération du Comité Directeur du 24 Janvier 2005 autorisant le lancement d'une consultation en vue de trouver un prestataire capable d'assurer le curage des tabourets siphons et dessableurs

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie les 27 mai et 16 juin 2005

Le comité directeur, à l'unanimité

DECIDE de confier le marché à bons de commande de réalisation du curage des tabourets siphons et dessableurs à la société Lyonnaise des eaux d'Illzach

PRECISE que le montant minimum HT par an sera de 18 415 euros et le montant maximum HT sera de 56 740 euros

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

IV/ Commission Environnement

1. Réductions OM

OUI l'exposé de Mademoiselle Catherine Royer,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les réductions suivantes :

ATTENSCHWILLER

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
BAUM	Thierry	5, rue de Hésingue	68220	ATENSCHWILLER	2004 bord.10 n°17	6,40 €	Arrivé en février 2004
						6,40 €	

FOLGENSBOURG

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
------------	---------------	----------------	------------------------	----------------	-----------------	------------------	--------------

SCHOLLER	Serge	5a, rue Saint Apolinaire	68220	FOLGENSBOURG	2004 bord.10 n°17	68,40 €	logement vide 1 personne et non 2 Arrivée le 01/07/2004	
SCHOLLER	Serge	5a, rue Saint Apolinaire	68220	FOLGENSBOURG	2004 bord.10 n°17	19,20 €		
MUHEIM	Thomas	11, rue des bouleaux	68220	FOLGENSBOURG	2004 bord.10 n°17	68,40 €		
							68,40 €	

KNOERINGUE

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE	
MERTZ	Jacques	2, rue de Bâle	68220	KNOERINGUE	2004 bord.10 n°17	16,00 €	Départ du fils fin aout 2004	
RAPP	Francis	6, rue de la Paix	68220	KNOERINGUE	2004 bord.10 n°17	19,20 €	Fils étudiant à Strasbourg	
RAPP	Francis	6, rue de la Paix	68220	KNOERINGUE	2003 bord.21 n°71 2004 bord.21 n°33	36,00 €	Fils étudiant à strasbourg	
RAPP	Francis	6, rue de la Paix	68220	KNOERINGUE		24,00 €	Fils étudiant à Strasbourg	
							95,20 €	

HAGENTHAL LE BAS

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE	
BUCHLER	Paulette				2004 bord. 10 n° 17	49,20 €	Départ au 31/12/2003	
BUCHLER	Paulette				2004 bord. 21 n° 33	61,50 €	Départ au 31/12/2003	
MEISTER	Bernhardt	27 Rue Geaune	68	VILLAGE NEUF	2004 bord. 10 n° 17	106,80 €	Départ en 2002	
LANG	Annette	1 Rue de la Synagogue	68220	HAGENTHAL LE BAS	2004 bord. 10 n° 17	16,00 €	Fils en Angleterre	
RUNSER	Thierry	7, chemin des pâturages	68220	HEGENHEIM	2004 bord.21 n°33	20,50 €	Parti fin octobre 2004	
UEBERSCHLAG	Patrick	5b, rue des prés	68220	HAGENTHAL LE BAS	2004 bord.10 n°17	68,40 €	Départ en 2003	
ROUSSEL	Nicolas	3, rue de la synagogue	68220	HAGENTHAL LE BAS	2004 bord.10 n°17	35,60 €	Départ le 1/03/2004	
ROUSSEL	Nicolas	3, rue de la synagogue	68220	HAGENTHAL LE BAS	2004 bord.21 n°33	85,50 €	Départ le 1/03/2004	
UEBERSCHLAG	Nicolas	88, rue de Bâle	68480	BETTLACH	2004 bord.10 n°17	68,40 €	Départ le 31 Mai 2001	
UEBERSCHLAG	Nicolas	88, rue de Bâle	68480	BETTLACH	2003 bord.21 n°71 2002 bord.25 n°106	129,60 €	Départ le 31 mai 2001	
UEBERSCHLAG	Nicolas	88, rue de Bâle	68480	BETTLACH	2004 bord.21 n°33	123,60 €	Départ le 31 Mai 2001	
UEBERSCHLAG	Norbert	l'église	68480	WINKEL	2004 bord.21 n°33	61,50 €	Départ fin Mai 2004	
BRUCHLEN/HENGY		4, rue du Lertzbach	68220	HAGENTHAL LE BAS	2003 bord.21 n°71	129,60 €	A déménagé	
WISSLER	Didier	1, rue du Lertzbach	68220	HAGENTHAL LE BAS	2003 bord.21 n°71	129,60 €	A déménagé	
NOIROT	Pascal	5c, rue des prés	68220	HAGENTHAL LE BAS	2003 bord.21 n°71	129,60 €	A déménagé	
METZGER	Claude	70, rue de Hégenheim	68200	HAGENTHAL LE BAS	2004 bord.10 n°17	106,80 €	Double facture	
METZGER	Claude	70, rue de Hégenheim	68220	HAGENTHAL LE BAS	2004 bord.21 n°33	133,50 €	Double facture	
ANDRE	Bernadette	1, rue des vignes	68220	HAGENTHAL LE BAS	2004 bord.21 n°33	30,70 €	Maison de retraite	
							1 486,40 €	

LEYMEN

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE	
BISSLIMAJ	Besim	3, rue de Montreux	68300	SAINT LOUIS	2003 bord.21 n°71	108,00 €	Départ 01/03/2003	
BISSLIMAJ	Besim	3, rue de Montreux	68300	SAINT LOUIS	2004 bord.10 n°17	68,40 €	Départ 01/03/2003	
BISSLIMAJ	Besim	3, rue de Montreux	68300	SAINT LOUIS	2004 bord.21 n°33	85,50 €	Départ 01/03/2003	
							261,90 €	

MICHELBACH LE BAS

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
KELBERT	Francois	10, rue du Jura	68730	MICHELBACH LE BAS	2004 bord.21 n°33	12,00 €	2 enfants étudiants
						12,00 €	

MICHELBACH-LE-HAUT

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
SCHILLING	Gabriel	6, rue de la Forge	68220	MICHELBACH-LE-HAUT	2004 bord.10 n°17	11,40 €	Locataires partis le 31/05/04
SCHILLING	Gabriel	6, rue de la Forge	68220	MICHELBACH-LE-HAUT	2004 bord.10 n°17	19,20 €	1 personne et non 2
SCHILLING	Gabriel	6, rue de la Forge	68220	MICHELBACH-LE-HAUT	2003 bord.21 n°71	21,00 €	Divorce
SCHILLING	Gabriel	6, rue de la Forge	68220	MICHELBACH-LE-HAUT	2004 bord.21 n°33	24,00 €	1 personne et non 2
						75,60 €	

RANSPACH LE BAS

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
LITANDON		8, rue Dominique Perfetti	69001	LYON	2004 bord.10 n°17	68,40 €	Déménagement en 2003
DUBS	Gilles	54, rue de Belfort	68730	RANSPACH LE BAS	2004 bord.10 n°17	57,60 €	Erreur de facturation
						126,00 €	

RANSPACH LE HAUT

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
MUTSCHLER	Béatrice	36, Grand Rue	68220	RANSPACH LE HAUT	1997 bord.9 n°37	85,07 €	Partie de la commune
MUTSCHLER	Béatrice	36, Grand Rue	68220	RANSPACH LE HAUT	1998 bord.15 n°35	96,96 €	Partie de la commune
						182,03 €	

WENTZWILLER

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
PETER	Yvonne	36, rue de Buschwiller	68220	WENTZWILLER	2004 bord. 10 n°17	19,20 €	1 seule pers et non 2
MUNCK	Marie-Thérèse	5, rue des prés	68220	WENTZWILLER	2004 bord.21 n°33	8,00 €	Décès du mari
						27,20 €	

2. Admission en non valeur - Dégrèvement

Le Président soumet qu'en date du 17 mai 2005, du 25 mai 2005, du 1^{er} juin 2005, et du 29 mars 2005, le comptable de la trésorerie de St louis, nous expose qu'il n'a pu recouvrer les titres suivants et qu'il demande en conséquence l'admission en non valeurs de ces titres :

- MINITSCHY Grégory	Exercice 2003	129.60€
- PETITHORY Pierre	Exercice 2003	93.60€
- EHRET Dominique	Exercice 2003	165.60€
- GRUNTZ Germain	Exercice 2003	165.60€
- LANG Bernadette	Exercice 2003	93.60€
- ANDOLFATO/MEZZAROBBA Jeannine	Exercice 1999	124.40€
- ECKERT Daniel	Exercice 2003	129.60€

- ECKERT Daniel	Exercice 2004	68.40€
- ECKERT Daniel	Exercice 2004	85.50€

TOTAL : 1055.90€

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité

DECIDE l'admission en non valeur des titres susvisés

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

Monsieur le Président regrette que la liste des admissions en non valeur et en réduction s'allonge. Il demande que des efforts soient réalisés notamment sur la gestion des immeubles collectifs. Madame Troendle s'interroge sur les possibilités de la comcom à se retourner auprès des propriétaires pour percevoir le paiement de la redevance OM, Monsieur Schmitt lui répond que c'est au producteur d'ordures ménagères d'acquitter le prix du service.

3. Tarifs redevance ordures ménagères - Premier semestre 2005

OUI les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

VU les prévisions budgétaires pour le service Ordures Ménagères

OUI les explications de Catherine ROYER, Agent de Développement,,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères pour le 1^{er} semestre 2005 comme suit :

2005 - 1^{er} semestre	forfait mensuel ménage	part proportionnelle mensuelle	total/semestre
Etudiant	6,25 €	2,00 €	49,50 €
1 personne	6,25 €	4,00 €	61,50 €
2 personnes	6,25 €	8,00 €	85,50 €
3 personnes	6,25 €	12,00 €	109,50 €
4 personnes et +	6,25 €	16,00 €	133,50 €
résidence secondaire	22,25 €		133,50 €

4. Signature d'un avenant au marché Recycal

OUI les explications de Monsieur le Président de la Commission « Cadre de Vie/Environnement », Fernand SCHMITT,

OUI l'exposé de Mademoiselle Catherine ROYER, Agent de Développement

VU le marché BEM/04/12 du 21/10/2004 conclu avec la société RECYCAL de Ribeauvillé,

VU la proposition d'avenant n°1 établie par le Maître d'ouvrage, la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau,

VU l'avis favorable de la Commission d'Ouverture des Plis et d'Adjudication de la Communauté de Communes réunie en séance le 16 Juin 2005,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité

APROUVE l'avenant N°1 au marché Recycal fixant les nouvelles coordonnées bancaires de la société.

AUTORISE le Président de la Commuanuté de Communes à signer ledit avenant et à régler toutes les modalités nécessaires.

V. Solidarité intercommunale : Avenir de la gendarmerie

Monsieur le Président fait un rapide exposé de l'historique de ce dossier.

A l'occasion de la dernière réunion de bureau les élus avaient pris connaissance du projet de Hagenthal le Haut d'acquérir 10 ares de terrain attenant à l'actuel terrain de la gendarmerie afin de disposer des 35 ares nécessaires au projet de restructuration de la gendarmerie. Madame Troendle prend la parole afin d'informer les membres du comité directeur des discussions qu'elle a pu avoir avec les instances de la gendarmerie. S'il est mis à disposition de l'Etat le terrain évoqué ci-dessus, celui-ci s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Par ailleurs, le colonel Lunet a confirmé la pérennité de la gendarmerie de Hagenthal le haut. Le comité directeur prend connaissance de la délibération de la commune de Hagenthal le Haut.

Monsieur DREYER remercie Madame Troendle de son soutien et de son intervention, il précise que l'effort financier de la commune pour l'achat des terrains se chiffre à 50 000 €. Madame Troendle s'interroge sur la participation de la comcom à cet effort, dans la mesure où la gendarmerie intervient sur la majorité du territoire intercommunal. Il est proposé que ce point soit discuté prochainement.

Monsieur le Président propose qu'une motion de soutien soit adoptée pour ce projet.

OUI les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG retraçant l'historique du dossier concernant le projet de réhabilitation de la brigade de gendarmerie de Hagenthal le Haut,

VU la lettre du colonel Lunet en date de mai 2005 demandant qu'au 20 juin 2005 une proposition concrète lui soit adressée concernant la question foncière,

VU la délibération du conseil municipal de Hagenthal le haut du 9 juin 2005 décidant d'entreprendre les démarches nécessaires en vue d'acquérir le foncier nécessaire à l'extension de la gendarmerie sur le site actuel de la gendarmerie afin de le mettre ensuite à disposition gracieusement de l'Etat afin qu'il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

EXPRIME son soutien à la démarche entreprise par Hagenthal le Haut et soutenue par les parlementaires

EXPRIME sa volonté de voir ce projet de réhabilitation de la gendarmerie de Hagenthal le Haut aboutir

AFFIRME sa volonté de voir ce service public de proximité être pérennisé et apportera tout le concours et l'assistance dont il puisse faire preuve en la matière

VI. Affaires Financières

1. Ligne de Trésorerie

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG

VU la délibération du 14 juin 2004 autorisant la mise en place en place d'une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne

VU les propositions des organismes financiers sollicités et considérant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 16 juin 2005,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat pour la mise en œuvre d'une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 € avec la Caisse d'épargne aux conditions suivantes :

- taux d'intérêt : T4M +0.15 % où T4M est le taux moyen mensuel du marché monétaire
- durée d'ouverture de la ligne de trésorerie : 12 mois
- paiement trimestriel des intérêts

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités nécessaires et de signer tous documents utiles

2. Délibération Modificative N°1 - Budget annexe

Objet: Délibération Modificative N° 1 - Budget annexe

OUI les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

ACCEPTTE la décision modificative suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
D 604 : Achats d'études, prestations de service	- 5 000.00 €	
D 654 : pertes sur créances irrécouvrables	2 000.00 €	
D 673 : Titres annulés (exercice antérieur)	3 000.00 €	
TOTAL		

3. Divers

- dégâts sous sol crèche

Monsieur le Président informe qu'un remboursement de la part des compagnies d'assurance va avoir lieu suite aux dégradation du sous sol de la crèche.

- pays et Intérêt communautaire

Monsieur le Président expose que le Pays va prochainement attribuer les études sur le transport et les services de proximité. Par ailleurs, une discussion sera engagée à la rentrée sur la définition de l'intérêt communautaire et la modification des statuts de la comcom.

- Déchetterie du bassin nord

Monsieur ROTH souhaiterait savoir où en sont les négociations avec les propriétaires de terrain concerné par la future déchetterie. Il lui est répondu que 2 des 3 propriétaires concernés ont donné

leur accord. En conséquence, conformément à notre délibération du 22 avril 2005, une procédure de déclaration d'utilité publique va être lancée.

Monsieur Delmond nous informe que la commune va procéder à la vente de l'atelier communal, par conséquent le site de tri doit être déplacé. Sa question porte sur le service de récupération des huiles, il lui est répondu que ce point sera supprimé et que les administrés devront dorénavant se rendre à la déchetterie de Leymen pour ce type de déchets.

Madame Troendle informe le comité directeur de la possibilité de visiter la centrale nucléaire de Fessenheim à la rentrée. Il sera discuté de cette opportunité de visite et de ses modalités prochainement.